



Commune d'Altillac

NOTE SYNTHETIQUE – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du budget
- V. Le Compte Financier Unique du Lotissement des Marronniers

I. Le cadre général du budget

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielle, est jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle sera disponible sur le site internet <https://www.altillac.com/>

Le Maire, ordonnateur des dépenses et des recettes de la commune, rend compte annuellement des opérations qu'il a exécutées.

Jusqu'en 2023, en clôture d'exercice comptable, un **compte de gestion et un compte administratif** ont été réalisés respectivement par le Comptable Public et l'Ordonnateur, puis approuvés successivement par l'Assemblée délibérante.

A compter de 2024, la présentation se fait désormais au travers d'un **Compte Financier Unique (CFU)** qui prévoit une agrégation informatique des données produites par l'Ordonnateur et le Comptable Public, dans le respect des prérogatives respectives de chacun.

C'est un nouveau document visant à se substituer au compte de gestion et au compte administratif dans les collectivités locales françaises. Il a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux. La commune d'Altillac vote pour la première fois en 2024 un Compte Financier Unique pour le Budget Principal et le Budget annexe « Lotissement des Marronniers ».

La totalité des dépenses et des recettes 2024 ont été engagées par M. Denis PINSAC, Maire depuis le 30 octobre 2020.

En vertu de l'article L2121-14 du code Général des Collectivités Territoriales qui indique « *Le Maire, peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* ».

M. Denis PINSAC ne peut pas participer au vote du Compte Financier Unique (CFU).

Le Compte Financier Unique a été voté le 28 février 2025 à l'unanimité (*Monsieur Denis PINSAC, Maire est sorti*).

Le Compte Financier Unique rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes et présente les résultats de l'exécution du budget.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le Compte Financier Unique retrace les mouvements effectués, fait ressortir les écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Date de réception de l'acte: 06/03/2025

Date de réception de l'AR: 06/03/2025

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et recettes engagées au 31 décembre 2024 et non réalisées.

AGEDI

Le Compte Financier Unique est un document collaboratif qui retrace de manière synthétique l'état des dépenses et des recettes de la commune, réalisées entre le 01 janvier et le 31 décembre 2024.

La présentation des maquettes de C.F.U est structurée en quatre parties :

- Informations générales et synthétiques (vue panoramique des informations clés sur la situation financière de la commune)
- Exécution budgétaire (avec des vues d'ensemble fournies par l'Ordonnateur, et des vues détaillées provenant du Comptable public) ;
- Etats financiers (bilan et compte de résultat établis par le Comptable Public) ;
- Etats annexés (états traditionnels de la dette, du personnel, ... fournis par l'Ordonnateur)

L'intégralité du Compte Financier Unique peut être consulté sur simple demande auprès du secrétariat.

Pour rappel, lors de séance du 8 juillet 2022, le Conseil Municipal a décidé d'opter pour la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 simplifiée, à partir du 01 janvier 2023. Cette instruction, est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. Elle est devenue le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales depuis le 01 janvier 2024.

II. La section de fonctionnement

a. Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

C'est un peu comme le « budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre, alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement de crédit...).

Les dépenses de fonctionnement 2024 s'élèvent à 880 498.04 Euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie et des espaces verts, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées (maintenance du matériel, locations de photocopieurs...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement passent de 805 262.27 Euros en 2023 à 880 498.04 Euros en 2024 soit une augmentation d'environ 9.34 %.

- L'augmentation est essentiellement due à une forte augmentation des dotations aux amortissements et provisions (compte 68) en raison de l'engagement d'une procédure contentieuse / judiciaire suite au sinistre de la voirie de la Rivière survenu après des travaux réalisés à la demande d'ENEDIS par un de ses sous-traitant (+ 432,51%)

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

Date de réception de l'AR: 06/03/2025

019-211900709-2025011CFU-BF

A G E D I

- Les dépenses « Achats et variation des stocks » continue d'augmenter mais de manière moins importante que l'an passé (+ 19.18 % en 2023, + 2.13 % en 2024). Les postes qui persistent à augmenter sont les dépenses d'énergies (+ 41.69 % en 2023 / + 22.53 % en 2024 pour les dépenses d'électricité), les dépenses de carburants (+ 7.78 %), ainsi que les fournitures de voirie (+ 158.25 %) ; le personnel communal s'est beaucoup investi dans la réfection des chemins (busage, aqueduc, socle poubelles...).
- Les dépenses pour « services extérieurs » ont diminué (- 13.06 %). C'est principalement lié à la réalisation des travaux en régie directe par le personnel communal.
- Les « autres services extérieurs » se sont accentués (+ 6.53 %) à cause de la procédure contentieuse engagée suite à la dégradation de la voirie de la Rivière contre ENEDIS et l'obligation d'avoir recours à un avocat (+ 134.95%).
- Les dépenses « impôts, taxes et versements assimilés » ont augmenté de + 5.16 %.
- Les charges de personnel (salaires et charges y compris personnel non titulaire, cotisations au Centre de Gestion de la Fonction Publique et aux organismes de formations, médecine du travail...) ont légèrement augmenté (+ 5.81 %) entre 2023 et 2024. Il s'agit principalement du paiement d'heures effectuées dans le cadre de travaux supplémentaires, et du paiement d'allocation chômage.
- Les « Autres charges de gestion courantes » ont notablement diminuée (- 16.95 %) car nous avons réglé 2 années de participation à la Mairie de Beaulieu sur Dordogne pour l'accueil des enfants en classe de petite et moyenne section en 2023 (oubli d'appel de cotisation de la commune de Beaulieu sur Dordogne pour l'année 2020/2021).
Les indemnités aux élus ont été très légèrement revalorisées (+ 1.35 %).

Les recettes de fonctionnement 2024 s'élèvent à 1 058 001.68 Euros (+ 1 024 012.17 (résultat reporté) = 2 082 13.85 Euros).

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des services rendus à la population (garderie, cantine, location de salle, camping, concessions cimetières...), des impôts locaux et des dotations versées par l'Etat.

Il existe **trois principaux types de recettes** pour une commune :

- ✓ La fiscalité.

Les taux des impôts locaux n'ont pas varié durant le dernier mandat.

Taxe d'Habitation : 9.91 %

Taxe sur le Foncier Bâti : 10.23 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 68.81 %

(Montant total 2024 : 670 601.45 soit 63.38 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune. En 2023, les recettes issues de la fiscalité s'élevaient à 660 939.44 Euros.

L'augmentation est liée à la variation des bases.

- ✓ Les dotations versées par l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement DGF, Dotation de Solidarité Rurale DSR, compensations diverses **dont la compensation pour suppression de la taxe d'habitation**, Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) de fonctionnement...) pour un montant de 277 716.21 Euros (254 673.02 Euros en 2023).
- ✓ Les recettes encaissées au titre des services rendus à la population pour un montant de 39 333.86 Euros (39 754.67 Euros en 2023).

L'écart entre le volume des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue le **résultat de la section de fonctionnement (177 503.64 Euros pour 2024)**. Au final, ce résultat, cumulé aux résultats antérieurs constitue l'autofinancement brut c'est-à-dire la capacité de la

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

Date de restitution de l'AR: 06/03/2025

019-211900709-2025011CFU-BF

A G E D I

commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. L'autofinancement **doit permettre à minima de financer le capital des emprunts** de la commune. Ce qui est le cas puisque le remboursement du **capital des emprunts à long terme s'élève à 76 878.90 Euros en 2024.**

b. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Dépenses Fonctionnement

Chap.	Libellé	Prévu	Réalisé	%
011	Charges à caractère général	648 139,01	208 788,72	67,79
60	Achats et variation des stocks	176 536,00	106 881,34	60,54
61	Services extérieurs	388 624,01	55 340,68	14,24
62	Autres services extérieurs	80 411,00	44 448,70	55,28
63	Impôts, taxes et versements assimilés	2 568,00	2 118,00	82,48
012	Charges de personnel, frais assimilés	478 613,00	424 202,52	88,63
62	Autres services extérieurs	10 740,00	481,00	4,48
63	Impôts, taxes et versements assimilés	3 000,00	2 939,90	98,00
64	Charges de personnel	464 873,00	420 781,62	90,52
014	Atténuations de produits	256 188,00	232 651,16	90,81
73	Impôts et taxes	2 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	158 196,00	137 353,22	86,82
66	Charges financières	14 392,00	14 297,94	99,35
67	Charges spécifiques	100,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	81 500,00	81 000,00	99,39
042		670 513,99	14 855,64	2,22
023	Virement à la section d'investissement	653 664,99	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	16 849,00	14 855,64	88,17
	TOTAL GENERAL	2 053 454,00	880 498,04	42,88

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

Date de réception de l'AR: 06/03/2025

019-211900709-2025011CFU-BF

A G E D I

Recettes Fonctionnement

Chap.	Libellé	Prévu	Réalisé	%
	Chapitres non globalisés	2 053 454,00	2 082 013,85	101,39
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	33 079,00	39 333,86	118,91
73	Impôts et taxes	665 387,00	670 601,45	100,78
74	Dotations et participations	256 782,00	277 716,21	108,15
75	Autres produits de gestion courante	14 193,83	10 350,16	72,92
77	Produits spécifiques	60 000,00	60 000,00	100,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 024 012,17	1 024 012,17	100,00
	TOTAL GENERAL	2 053 454,00	2 082 013,85	101,39

III. La section d'investissement

a. Généralités

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la **section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme**. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement concerne à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité ; il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes liées aux ventes de chemins désaffectés et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : subventions relatives à la rénovation énergétique de la salle polyvalente et de la mairie, au remplacement des caveaux provisoires aux cimetières ...).

Les dépenses d'investissement 2024 s'élèvent à 307 605.65 € (161 947.44 d'opérations sur l'exercice + 145 658.21 de restes à réaliser). Les crédits inscrits au budget 2024 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2024 sont distingués dans le Compte Financier Unique dans un tableau I – C1 et C2 « **restes à réaliser** ». Ainsi, **145 658.21 €** de travaux et acquisitions sont reportés de 2024 en 2025.

Les recettes d'investissement 2024 s'élèvent à 272 913.77 € (272 913.77 d'opération sur l'exercice + 5 757.60 de restes à réaliser)

Au même titre qu'en dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2023 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à **5 757.60 €** et correspondent aux subventions restant à recevoir.

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

Date de réception de l'AR: 06/03/2025

019-211900709-2025011CFU-BF

A G E D I

d. vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses d'investissement

Article	Libellé	Prévu BP	Réalisé	Engagements
0	Hors équipement	637 253,00	341 953,42	103 898,21
Opérations réelles		636 053,00	341 953,42	103 898,21
001	Solde d'exécution section investissement	199 097,98	199 097,98	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	77 400,00	76 878,90	0,00
1641	Emprunts en euros	77 100,00	76 878,90	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	300,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 020,00	1 030,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	1 020,00	1 030,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	266 335,02	22 646,73	86 367,10
2111	Terrains nus	50 000,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	47 448,00	4 653,00	47 254,80
2132	Bâtiments privés	7 215,29	4 858,90	2 703,49
2135	Installations générales, agencements	2 000,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	2 000,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	14 397,56	1 897,56	630,00
2152	Installations de voirie	36 000,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	22 000,00	0,00	0,00
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	1 000,00	0,00	538,82
2157	Matériel et outillage technique	31 500,00	1 467,00	34 890,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 000,00	423,97	0,00
2182	Matériel de transport	21 500,00	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	1 083,00	482,76	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	16 500,00	2 860,08	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	11 691,17	6 003,46	349,99
204	Subventions d'équipement versées	92 200,00	42 299,81	17 531,11
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	72 200,00	41 040,56	7 224,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	20 000,00	1 259,25	10 307,11
041		1 200,00	0,00	0,00

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

Date de reception de l'AR: 06/03/2025

019-211900709-2025011CFU-BF

A G E D I

21	Immobilisations corporelles	1 200,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	100,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	1 000,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	100,00	0,00	0,00
30	MAM	56 000,00	0,00	41 760,00
Opérations réelles		56 000,00	0,00	41 760,00
20	Immobilisations incorporelles	6 000,00	0,00	7 516,80
203	Frais d'études, recherche, développement	6 000,00	0,00	7 516,80
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	34 243,20
2131	Bâtiments publics	50 000,00	0,00	34 243,20
32	BORNES INCENDIE	3 916,00	5 652,00	0,00
Opérations réelles		3 916,00	5 652,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 916,00	5 652,00	0,00
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	3 916,00	5 652,00	0,00
33	EGLISE BOURG - TRAVAUX EXTERIEUR ET AMENAGEMENT ABORDS	204 000,00	0,00	0,00
Opérations réelles		204 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	6 000,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	6 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	10 000,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	188 000,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	188 000,00	0,00	0,00
34	CIMETIERE - REHABILITATION - 2 TRAN	20 000,00	0,00	0,00
Opérations réelles		20 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	20 000,00	0,00	0,00
36	MAIRIE - REAMENAGEMENT ACCUEIL	4 000,00	0,00	0,00
Opérations réelles		4 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 000,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	4 000,00	0,00	0,00

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

Date de reception de l'AR: 06/03/2025

019-211900709-2025011CFU-BF
A G E D I

37	LOTISSEMENT - AMENAGEMENT ESPACES P	30 000,00	0,00	0,00
Opérations réelles		30 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	30 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	30 000,00	0,00	0,00
38	CAVEAUX PROVISOIRES - REMPLACEMENT	13 440,00	13 440,00	0,00
Opérations réelles		13 440,00	13 440,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 440,00	13 440,00	0,00
2131	Bâtiments publics	13 440,00	13 440,00	0,00
40	CABANE PETANQUE - STOKAGE	10 500,00	0,00	0,00
Opérations réelles		10 500,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 500,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	10 500,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	979 109,00	361 045,42	145 658,21

Recettes d'investissement

Article	Libellé	Prévu BP	Réalisé	Engagement
0	Hors équipement	790 582,40	128 423,52	0,00
Opérations réelles		118 868,41	113 567,88	5 300,53
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	113 568,41	113 567,88	0,00
10222	FCTVA	41 070,00	41 069,47	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	72 498,41	72 498,41	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	300,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	300,00	0,00	0,00
040		670 513,99	14 855,64	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	653 664,99	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	16 849,00	14 855,64	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	2 035,00	2 035,00	0,00
28041412	019-211900709-3055016 CFP-BE Bâtiments, installations	5 373,00	5 373,00	0,00

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

Date de réception de l'AR: 06/03/2025

019-211900709-3055016 CFP-BE Bâtiments, installations
A G E D A I

28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	7 441,00	7 440,64	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	7,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	2 000,00	0,00	0,00
041		1 200,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 200,00	0,00	0,00
10251	Dons et legs en capital	1 200,00	0,00	0,00
22	STADE - ECLAIRAGE	8 185,00	8 185,00	0,00
Opérations réelles		8 185,00	8 185,00	0,00
13	Subventions d'investissement	8 185,00	8 185,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	8 185,00	8 185,00	0,00
24	SALLE POLYVALENTE - RENOVATION ENER	115 920,00	106 497,35	0,00
Opérations réelles		115 920,00	106 497,35	0,00
13	Subventions d'investissement	115 920,00	106 497,35	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	57 960,00	54 289,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	57 960,00	52 208,35	0,00
25	MAIRIE - RENOVATION ENERGETIQUE	28 986,00	28 629,90	0,00
Opérations réelles		28 986,00	28 629,90	0,00
13	Subventions d'investissement	28 986,00	28 629,90	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	14 493,00	14 315,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	14 493,00	14 314,90	0,00
31	INFORMATISATION MAIRIE - 2023	2 957,60	0,00	2 957,60
Opérations réelles		2 957,60	0,00	2 957,60
13	Subventions d'investissement	2 957,60	0,00	2 957,60
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	2 957,60	0,00	2 957,60
32	BORNES INCENDIE	1 178,00	1 178,00	0,00
Opérations réelles		1 178,00	1 178,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 178,00	1 178,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	1 178,00	1 178,00	0,00

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

Date de réception de l'AR: 06/03/2025

019-211900709-2025011CFU-BF
A G E D I

33	EGLISE BOURG - TRAVAUX EXTERIEUR ET AMENAGEMENT ABORDS	7 500,00	0,00	0,00
Opérations réelles		7 500,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	7 500,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	7 500,00	0,00	0,00
34	CIMETIERE - REHABILITATION - 2 TRAN	5 000,00	0,00	0,00
Opérations réelles		5 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	5 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	5 000,00	0,00	0,00
36	MAIRIE - REAMENAGEMENT ACCUEIL	1 000,00	0,00	0,00
Opérations réelles		1 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	1 000,00	0,00	0,00
37	LOTISSEMENT - AMENAGEMENT ESPACES P	15 000,00	0,00	0,00
Opérations réelles		15 000,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	15 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	15 000,00	0,00	0,00
38	CAVEAUX PROVISOIRES - REMPLACEMENT	2 800,00	0,00	2 800,00
Opérations réelles		2 800,00	0,00	2 800,00
13	Subventions d'investissement	2 800,00	0,00	2 800,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	2 800,00	0,00	2 800,00
	TOTAL GENERAL	979 109,00	272 913,77	5 757,60

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

Date de reception de l'AR: 06/03/2025

019-211900709-2025011CFU-BF

A G E D I

IV. Les données synthétiques du Compte Financier Unique – Synthèse

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	1 024 012,17	199 097,98	0,00	199 097,98	1 024 012,17
Opérations exercice	880 498,04	1 058 001,68	161 947,44	272 913,77	1 042 445,48	1 330 915,45
Total	880 498,04	2 082 013,85	361 045,42	272 913,77	1 241 543,46	2 354 927,62
Résultat de clôture		1 201 515,81	88 131,65			1 113 384,16
Restes à réaliser	0,00	0,00	145 658,21	5 757,60	145 658,21	5 757,60
Total cumulé	0,00	1 201 515,81	233 789,86	5 757,60	145 658,21	1 119 141,76
Résultat définitif		1 201 515,81	228 032,26			973 483,55

Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement / population ⁽¹⁾

865 642,40 € / 1 127 habitants = 768,09 € (698,78 € en 2023)

Produit des impositions directes ⁽²⁾ / population ⁽¹⁾

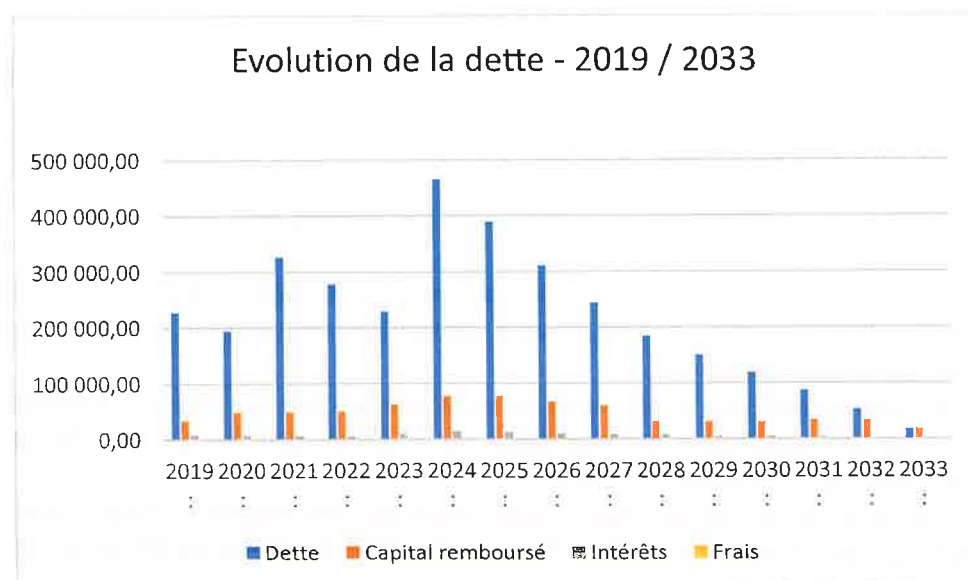
310 538,41 € / 1 127 habitants = 275,54 € (238,36 € en 2023)

Recettes réelles de fonctionnement ⁽³⁾ / population ⁽¹⁾

1 058 001,68 € / 1 127 = 938,78 € (860,59 € en 2023)

- (1) Population DGF de l'année N = 1 127 habitants = Population INSEE totale de l'année N (849 habitants) +, résidences secondaires de l'année N (278 habitants)
- (2) Recette hors fiscalité reversée.
- (3) Montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Etat de la dette



Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

Date de réception de l'AR: 06/03/2025

019-211900709-2025011CFU-BF

A G E D I

Encours de la dette / population ⁽¹⁾ au 31/12/2024

412 208.27 €uros / 1 127 habitants = 365.76 €uros

Pour rappel encours de la dette / population au 31/12/2023

465 202.07 €uros / 1 128 habitants = 412.41 €uros

Pour rappel encours de la dette / population au 31/12/2022

251 660.58 €uros / 1 141 habitants = 220.56 €uros

Pour rappel encours de la dette / population au 31/12/2021

301 040.60 €uros / 1 161 habitants = 259.29 €uros

Pour rappel encours de la dette / population au 31/12/2020

325 988.37 €uros / 1 175 habitants = 277.44 €uros

Pour rappel encours de la dette / population au 31/12/2019

561.70 € / 1 177 habitants = 317.38 €uros

V. Le compte Administratif du Lotissement des Marronniers

Les élus souhaitent créer de l'habitat permanent et inciter à l'installation. C'est dans cet objectif que la commune a créé au lieu-dit « Les Marronniers » un lotissement de 24 lots.

Conformément à la réglementation en vigueur, la création d'un lotissement doit faire l'objet d'un budget annexe, assujéti à la TVA. C'est un budget qui répond à l'instruction comptable M57. L'achat du foncier, les travaux de viabilisation et de vente nécessitent la tenue d'une comptabilité de stocks.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	376 985,87	0,00	376 985,87	0,00
Opérations exercice	43 306,37	43 306,37	43 225,23	0,00	86 531,60	43 306,37
Total	43 306,37	43 306,37	420 211,10	0,00	463 517,47	43 306,37
Résultat de clôture		0,00	420 211,10		-420 211,10	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	0,00	420 211,10	0,00	-420 211,10	0,00
Résultat définitif			420 211,10		-420 211,10	

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 43 306.37 €uros HT. Les recettes à 81.14 €uros (vente de terrain au Conseil Départemental pour 81 euros + 0.14 €uros d'arrondi de TVA). Les opérations d'ordre permettent d'équilibrer ce budget et de dégager le **déficit**. Il s'élève à 420 211.10 €uros HT en 2024 (4 540 €uros HT pour 2021+ 378 058.68 HT €uros pour 2022 + 294 387.19 HT pour 2023 – 300 000 €uros avance du Budget principal au budget annexe en 2023 + 43 225.23 €uros pour 2024).

Les travaux de viabilisation du « Lotissement des Marronniers » sont achevés depuis octobre 2023, c'est à dire pourvus des réseaux d'eaux potables et d'eaux usées (assainissement collectif), des lignes de téléphone et de fibre, de l'alimentation électrique.

Aussi, le calcul du prix de revient a été anticipé afin de permettre la commercialisation des lots. Il s'élève à 865 168 €uros TTC pour une superficie à commercialiser de 27 225m² pour les 24 lots. Ce qui correspond à un prix de revient de 31.78 €uros TTC par m².

Le Conseil Municipal, soucieux de ne pas favoriser la spéculation sur ces terrains et d'encourager l'accession à la propriété à un prix abordable a décidé le 24 novembre 2023 de vendre les lots au prix de revient arrondi à 32 €uros TTC par m².

Date de transmission de l'acte: 06/03/2025
Deux promesses de vente ont été signées en 2024.

Date de reception de l'AR: 06/03/2025

019-211900709-2025011CFU-BF

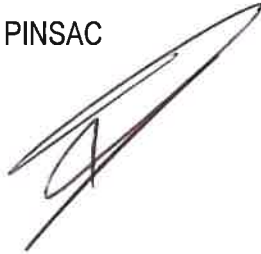
A G E D I

Nota : pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L2121-26, L3121-17, L4132-16, L5211-46, L5421-5, L5621-9 et L5721-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Altiliac, le 28 février 2025.

Le Maire,

Denis PINSAC



Date de transmission de l'acte: 06/03/2025

Date de réception de l'AR: 06/03/2025

019-211900709-2025011CFU-BF

A G E D I